

Compte rendu du
Conseil Municipal
Vendredi 04 décembre 2020



Par suite d'une convocation en date du 27 novembre 2020, les membres du Conseil Municipal de BEAUZAC (Haute-Loire) se sont réunis en Mairie de BEAUZAC, en séance publique mais avec un accès limité aux journalistes conformément aux directives nationales de confinement, le quatre décembre deux mil vingt à vingt heures sous la présidence de M. Jean-Pierre MONCHER, Maire.

Présents: Jean Pierre MONCHER, Lucienne FAURE-SATRE, Séraphin STEVE, Josiane GIRAUD, Stéphane OLLIER, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Pierre ETEOCLE, Audrey MARTINS, Jean-François CHAMPEIX, Béatrice GALLOT, Jean-Paul GODON, Catherine MARCAIS-VERNAY, Christophe PALHIER, Séverine COUDERT, André PEYRAGROSSE, Martine CHOUVELON, Rémi RICHARD, Cécile MASCLÉ, Philippe GOMMET, Jeanine GESSEN, Marc MILLION, Blandine PRORIOL et Christian CHOTIN Conseillers Municipaux

Absents: /

Procurations: /

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-7 du CGCT.

Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2020.

Jean-Pierre MONCHER, Maire, a invité le Conseil Municipal à observer un temps de recueillement en mémoire de Nadine DEVILLERS, Vincent LOQUÈS, Simone BARRITO SILVA, victimes des attentats de Nice le 29 octobre dernier, puis de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la République entre 1974 et 1981, décédé le 02 décembre 2020.

1°- DÉCISIONS DU MAIRE

1/ Décision du Maire 2020-020- Attribution marché de travaux-Travaux de raccordement à l'assainissement collectif Site de la Dorlière
BOUCHARDON FRERES S.A, domiciliée Les Sapins, 07320 SAINT-AGREVE pour un montant de 29 680 € H.T soit 35 616.00 € TTC.

2/Décision du Maire 2020-021- Signature d'un contrat d'achat suite à une opération d'abattage et de débardage de bois-Suc de Chabanou
GPF-COOPERATIVE FORESTIERE domiciliée Z.A de Nolhac 43350 SAINT-PAULIEN pour un montant approximatif de 500.00 € TTC qui sera déduit de la recette nette issue de la vente des bois à GPF.

3/Décision du Maire 2020-022- Attribution marché de travaux – Entretien des systèmes de VMC dans les bâtiments communaux
BADIOU HE domiciliée Z.A de Taulhac 43000 LE PUY EN VELAY comprenant :
- une prestation totale en 2020 pour un montant de 6 625.50 € H.T auquel sera ajouté le coût de la pose de trappes fixé à 51.57€ H.T l'unité dont le nombre nécessaire est estimé à 15 trappes soit un montant de 773.55€ H.T sous réserve d'ajustements ultérieurs.
- une prestation annuelle partielle d'entretien courant les 4 années suivantes à compter de 2021 pour un montant de 3 533.60 € H.T.

4/Décision du Maire 2020-023- Attribution Maîtrise d'œuvre – Travaux de réalisation d'une piste forestière à La Nauthe
GROUPEMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DE HAUTE-LOIRE domicilié Z.A de Nolhac 43350 SAINT-PAULIEN pour un montant forfaitaire de 787.84€ H.T correspondant à un taux forfaitaire de 8% du montant estimatif des travaux fixé à 9 848.00€ H.T.

5/Décision du Maire 2020-024- Attribution marché de services – Etude aménagement urbain Centre-Bourg
OSMOSE PAYSAGE domiciliée 12 rue Traversière, 43200 YSSINGEAUX pour un montant de 2 850.00 € H.T soit 3 420.00 € TTC.

2°- AFFAIRES FINANCIÈRES

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité de ses membres, les décisions modificatives n°02 pour les Budgets Commune, Eau et Assainissement et n° 01 pour les Budgets Transports Scolaires et Pôle Médical dans le

but d'ajuster les crédits inscrits en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement afin de prendre en compte les dépenses et recettes nouvelles non prévues au Budget Primitif 2020.

✓ Le Conseil Municipal a rendu, à l'unanimité, un avis favorable aux demandes d'admissions en non-valeur formulées par le trésorier et constate le montant de créances éteintes à hauteur des montants suivants :

Admissions en non-valeur :

- au Budget de la Commune : 1 107.33 €.
- au Budget de l'Eau : 2 800.66 €.
- au Budget de l'Assainissement : 1 721.68 €.
- au Budget du Transport Scolaire : 22.00 €.

Créances éteintes :

- au Budget de l'Eau : 125.15 €.
- au Budget de l'Assainissement : 81.21 €.

✓ Le Conseil Municipal a été sollicité par le Syndicat des Eaux Loire-Lignon pour une demande gracieuse de dégrèvement de facture d'eau ne bénéficiant pas de l'application du décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif aux fuites sur canalisations après compteur.

Un avis défavorable a été rendu, à l'unanimité, compte tenu qu'il s'agit d'une défaillance de soupape d'eau chaude sanitaire.

✓ Compte tenu de l'excédent prévisionnel des résultats des budgets Eau et Assainissement tant en fonctionnement qu'en investissement, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont maintenu les tarifs de l'eau et de l'assainissement au 01 janvier 2021.

✓ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la clôture du Budget Annexe « Régie Transport Scolaire » au 31 décembre 2020 et la reprise des résultats au Budget Commune.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avant-projet de travaux et le plan de financement provisoire « Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'une Maison France Services » et la sollicitation, auprès de Madame la Sous-Préfète d'Yssingeaux, d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021, d'un montant de 143 160.00€, dans le cadre de la Fiche n°2 « Maintien et développement des services public en milieu rural ».

✓ Afin de participer à l'élan de solidarité nationale en faveur des victimes des intempéries et inondations qui ont frappé plusieurs communes du Département des Alpes-Maritimes, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000.00€, qui sera versé sur un compte ouvert spécifiquement à cet effet par l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avant-projet des travaux d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du Lotissement Chabanou 5 et en a confié la réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 5 620.03€. Il a également approuvé les travaux de raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité qui seront effectués par le Syndicat sans aucune participation financière de la collectivité, les travaux de génie civil étant réalisés par la commune.

3°- AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

✓ Suite à la publication de la Loi sur l'état d'urgence sanitaire le 14 novembre 2020, le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités est reporté du 01 janvier 2021 au 01 juillet 2021. Les communes doivent donc délibérer dans les 3 mois précédant la nouvelle échéance sur le transfert ou non de cette compétence. Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, de reporter ce point de l'ordre du jour à un Conseil Municipal ultérieur, sur la période s'étalant du 01 avril 2021 au 30 juin 2021.

✓ Les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, les dispositions de la convention de participation d'un tiers aux travaux de déneigement visant à compléter le dispositif mis en place par les services techniques municipaux et ont fixé le taux horaire à 50€/heure.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, les dispositions de la convention de participation d'un tiers aux travaux d'entretien des chemins communaux visant à compléter le dispositif mis en place par les services techniques municipaux, compte tenu de l'absence de matériel adéquat pour certaines prestations, et ont fixé le taux horaire à 47€/heure.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité de ses membres, la mise en place de l'armement de la Police Municipale et plus précisément le port d'une arme de catégorie D, matraques de types « bâton de défense » ou

« tonfa », « matraques ou tonfas télescopiques » et a autorisé le Maire à déposer une demande d'autorisation nominative pour l'agent concerné auprès du Préfet du Département.

4°- PATRIMOINE COMMUNAL

✓ Les membres du Conseil Municipal ont autorisé, à l'unanimité, l'instauration d'une servitude grevant la parcelle cadastrée K657 située à GrandChamp, propriété communale, au profit de la parcelle K660, afin de permettre l'accès à cette parcelle. Ils ont autorisé le Maire à signer tout document notarié et administratif en ce sens.

✓ Le Conseil Municipal a confié, à l'unanimité, la mission de contrôle des branchements à l'assainissement collectif au Syndicat des Eaux Loire Lignon (SELL) à compter du 01 janvier 2021 et a autorisé les agents du SELL à intervenir sur le réseau, dont la collectivité est propriétaire, afin de mener à bien leur mission.

5°- VIE SCOLAIRE

✓ Les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, les dispositions de la convention d'organisation des transports scolaires avec la Région et ont autorisé le Maire à signer cette dernière. Cette convention précise les responsabilités de chacune des parties, quant à l'organisation, la dévolution, le financement, la gestion et le contrôle des services de transport scolaire.

✓ Les membres du Conseil Municipal ont acté à l'unanimité, la participation financière de la collectivité, au titre du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), situé à Monistrol sur Loire, à hauteur de 240.24€ pour 2020 et les années suivantes.

6°- QUESTIONS DIVERSES

✓ Le Conseil Municipal ayant déjà évoqué et développé le projet d'implantation d'une Maison France Services lors d'une délibération précédente de cette séance relative à la sollicitation d'une subvention au titre de la DETR 2021, ce point n'a pas été repris en question diverse tel que noté à l'ordre du jour.

✓ Le projet de construction d'immeuble en Centre Bourg a été évoqué par le Conseil Municipal. Il doit être discuté en Commission d'Urbanisme prochainement, afin que le promoteur finalise le permis de construire courant 2021.

Ce projet soulève plusieurs questionnements relatifs aux dispositions du Plan local d'Urbanisme et nécessitant une modification du règlement mais des discussions sont également en cours avec le promoteur et des propriétaires riverains concernant l'emprise des travaux et la nature des locaux rétribués à la collectivité.

Il a été précisé que, concernant le bâtiment de la Croix-Rouge, des témoins sont installés et font l'objet d'un contrôle hebdomadaire pour vérifier le suivi des fissures présentes. L'intérieur a été sécurisé ainsi que la zone en dessous pour qu'aucun véhicule ne puisse se garer.

✓ L'acquisition partielle d'un terrain dans le cadre des travaux de la réhabilitation de la Place du Pré Clos a été abordée. Le projet d'acquisition sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal après consultation de la Commission d'Urbanisme et échanges à ce sujet avec le propriétaire.

✓ Les travaux du Lotissement Chabanou 5 ayant fait l'objet d'une question écrite n'ont pas été évoqués à nouveau compte tenu qu'ils avaient été traités précédemment lors d'un point inscrit à l'ordre du jour de cette séance.

✓ Concernant le Pôle Médical, un point sur la situation a été fait, notamment concernant la vente d'un local à l'ostéopathe, l'aménagement du plateau, et la création d'espace supplémentaire pour les kinésithérapeutes, qui demandent plus d'espace. La Commission d'Urbanisme va travailler sur ce dossier afin de présenter un projet lors d'un prochain Conseil Municipal.

Il a été précisé que des soucis d'infiltration d'eau dues à des problèmes d'étanchéité persistent au sein du Pôle Médical. Des travaux vont rapidement être entrepris.

✓ Un état de la situation du projet de réhabilitation de la voirie et du quartier du Verdoyer a été dressé. Cette démarche, qui a vu le jour en 2017, mérite d'être reprise par la Commission d'Urbanisme et que de nouvelles subventions soient recherchées. Les éléments devront être structurés, les besoins quantifiés, le financement étudié afin de reprendre le projet. En effet, une première estimation des travaux avait été faite et s'élevait à 399 600 euros HT. Une subvention DETR avait été sollicitée en 2019 d'un montant de 118 000 euros HT. La subvention attribuée s'élève à environ 72 000 €. Il est précisé qu'une demande de prolongation de la subvention DETR va être sollicitée afin d'étudier plus précisément le projet dans sa globalité.

La séance est levée à 23h00.